



UN NOUVEAU PORTAIL WEB POUR LE RESEAU NATIONAL DE MESURES DE LA RADIOACTIVITE DE L'ENVIRONNEMENT

Céline COUVEZ

INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE
BP 40035 - 78116 le Vésinet Cedex
celine.couvez@irsn.fr

Introduction

Le Réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement (RNM) répond à deux objectifs majeurs :

- Assurer la transparence des informations sur la radioactivité de l'environnement en mettant à disposition du public les résultats de la surveillance de la radioactivité dans l'environnement en France ;
- Poursuivre le développement d'une politique qualité pour les mesures de radioactivité dans l'environnement, par l'instauration d'un agrément des laboratoires, délivré par décision de l'Autorité de sûreté nucléaire, conformément à la loi TSN.

Centraliser les informations sur la radioactivité de l'environnement en France, garantir la transparence de l'information tout en facilitant sa compréhension pour tous les publics et en renforçant l'harmonisation et la qualité des mesures effectuées par les laboratoires, tels sont les enjeux du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement.

Pour répondre à l'enjeu de diffusion de l'information auprès du public, l'IRSN a piloté en 2009 le développement du portail web RNM (www.mesure-radioactivite.fr) dont l'ouverture pour le grand public, en février 2010, a constitué une avancée majeure en matière de transparence et d'information.

Depuis, les différents retours d'expérience (notamment l'étude utilisateurs de « benchmark » réalisée en 2012) ont montré la difficulté du grand public à appréhender les informations contenues dans le site. Les technologies et design de sites web ont également depuis bien évolué.

En conséquence, l'ASN, l'IRSN et l'ensemble des parties prenantes du Réseau National de mesures de la radioactivité dans l'environnement ont lancé en 2014 le projet de création d'un nouveau portail, davantage dédié au grand public.

Une nouvelle philosophie pour le portail public du RNM

L'étude préalable à la refonte du site internet public du RNM, réalisée en 2014, a permis de valider les lignes directrices suivantes :

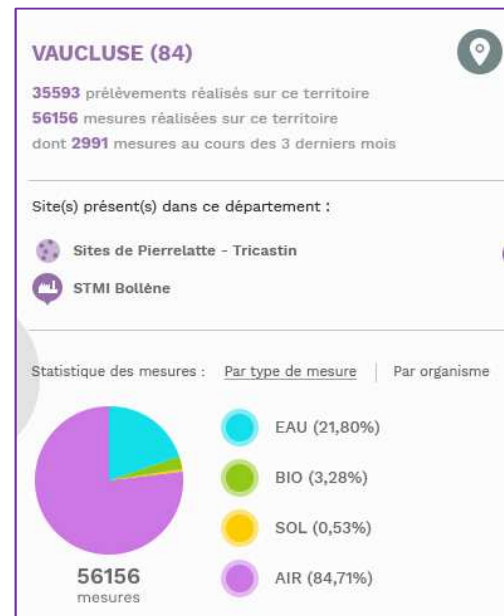
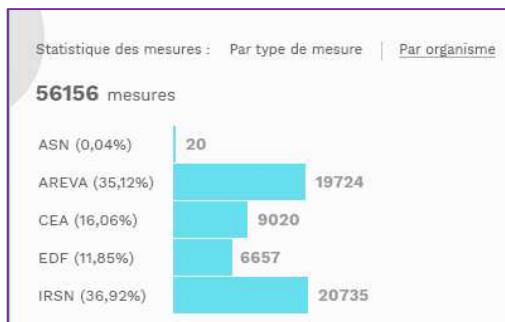
- Recentrer le portail sur la mesure de la radioactivité dans l'environnement et ce qu'est le Réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement ;

- Privilégier l'accès cartographique aux données et se rapprocher du lieu de vie de l'internaute ;
- Proposer une version grand public avec deux niveaux d'information dans la restitution des résultats de mesures :
 - o Valoriser les données statistiques de surveillance de l'environnement ;
 - o Restituer une sélection de types de mesures choisis, les « mesures témoin », en apportant des clés de lecture pour faciliter la compréhension des résultats.
- Maintenir la mise à disposition de l'ensemble des résultats de mesures contenues dans le RNM dans une version davantage destinée à un public averti.

Des clés de lectures pour le grand public

A partir d'une zone d'intérêt (un département administratif ou une emprise autour d'un site nucléaire), un premier niveau d'information concernant la surveillance de ce territoire est délivré :

- Les sites nucléaires présents sur ce territoire ;
- Le nombre de prélèvements et de mesures ;
- La répartition du nombre de mesures par milieu de collecte (mesures dans l'eau, dans l'air, dans le sol et dans le compartiment biologique) ;
- Les acteurs de la mesure impliqués sur ce territoire.



Le deuxième niveau d'information proposé à l'internaute consiste à l'amener vers une sélection de types mesures caractéristiques (15 mesures témoin au total) et de l'accompagner dans sa compréhension des résultats.

Pour chaque témoin, il s'agira de répondre aux attentes du grand public :

- La tendance, à travers la chronique restituée dans un graphique ;
- Des valeurs de référence, pour se situer : le bruit de fond national hors influence de toute installation nucléaire, la valeur maximale nationale observée accompagnée d'un petit texte explicatif ;
- Le risque sanitaire pour la population : apporter par exemple une valeur réglementaire de limite de consommation.





A tout moment, l'internaute pourra accéder au site « public averti » et consulter l'ensemble des types de mesures et leurs résultats disponibles en base RNM.

Le portail public du RNM fait donc peau neuve, la mise en production de ce nouveau site web est envisagée pour le 2^{ème} semestre 2016.

